

Le 10 février 2014

«DSB»  
«Address\_1»  
«Address\_2»  
«City», «Province»  
«Pcode»

Madame, Monsieur,

La présente lettre, une fois signée par les deux parties, constitue une entente (l'« entente ») entre le conseil scolaire (le « participant ») et le Conseil des directrices et directeurs de l'éducation (« CODE ») visant la mise en œuvre par le participant de l'**Initiative de recherche sur l'innovation au 21<sup>e</sup> siècle 2013-2014** (l'« initiative de recherche ») et la responsabilité financière à l'égard de cette initiative.

Objectifs généraux de l'initiative de recherche

Le CODE, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, a le plaisir d'assurer le financement de la phase 3 de cette initiative de recherche, dont les objectifs généraux sont les suivants :

- Déterminer comment la technologie peut faire évoluer la pratique de l'enseignement, renforcer l'engagement des élèves et améliorer leur apprentissage, leur bien-être et leur rendement;
- Mettre l'accent sur les compétences et habiletés de la pensée de niveau supérieur du 21<sup>e</sup> siècle telles que la pensée critique, la créativité, la communication, la collaboration et l'entrepreneuriat;
- Renforcer les capacités locales d'innovation et de leadership pour l'enseignement et l'apprentissage au 21<sup>e</sup> siècle (de prochaine génération);
- Favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes et la recherche et s'appuyant sur le noyau pédagogique;
- Situer les efforts d'innovation locaux de l'Ontario dans le contexte plus vaste des recherches internationales actuelles sur les caractéristiques des conseils scolaires performants, de la réforme d'un système dans son ensemble reposant sur les pratiques pédagogiques efficaces qui intègrent la technologie et des preuves qui émergent sur « l'efficacité au 21<sup>e</sup> siècle » dans des environnements pédagogiques novateurs;
- Encourager un engagement à l'échelle du secteur, à favoriser une compréhension commune et à soutenir, afin d'optimiser l'apprentissage, le renforcement des capacités et la mobilisation du savoir lors du développement de pratiques intégrant la pédagogie et la technologie.

Exigences de financement

Conformément aux objectifs généraux de l'initiative de recherche, la présente entente prévoit deux exigences de financement :

- Le participant réunira et communiquera à l'équipe de recherche les résultats obtenus, notamment l'impact des changements apportés aux pratiques d'enseignement, à l'engagement des élèves, à l'apprentissage, au bien-être des élèves et à l'acquisition de compétences et d'habiletés de la pensée de niveau supérieur du 21<sup>e</sup> siècle;
- Le participant réunira et communiquera les stratégies adoptées et les résultats obtenus quant au renforcement de la capacité et à la mobilisation des connaissances au palier local relativement à l'adoption de pratiques fondées sur la pédagogie et la technologie afin d'optimiser l'apprentissage. Au moins un produit sera créé à des fins de renforcement de la capacité et de mobilisation des connaissances. Ce produit sera fourni à l'équipe de recherche en vue de son analyse et de sa diffusion éventuelle au sein du secteur, et notamment de sa communication à d'autres conseils scolaires et au ministère de l'Éducation.

Conformément aux objectifs et aux exigences de financement de l'initiative de recherche, la présente entente prévoit ce qui suit en ce qui concerne les réalisations attendues, les modalités et attentes, l'échéancier et le financement.

Réalisations attendues

Le participant devra compléter les réalisations suivantes pour contribuer aux objectifs de l'initiative de recherche :

- Effectuer les activités de recherche décrites à l'Appendice A;

- Affecter une équipe appropriée et des ressources suffisantes pour mener à bien les activités de recherche;
- Collaborer au volet d'évaluation externe de la recherche qui comprend, sans s'y limiter, l'application ou l'adoption de paramètres ou de questions de recherche établis par l'équipe de recherche à des fins d'évaluation et de publication des résultats, ainsi que fournir à l'équipe de recherche des données de recherche connexes, notamment des données sur le rendement des élèves, s'il y a lieu. Dans le cadre de ce volet, le participant pourrait être également appelé à rencontrer l'équipe de recherche ou à lui fournir des renseignements supplémentaires, par exemple, des précisions sur les compétences et habiletés de la pensée de niveau supérieur du 21<sup>e</sup> siècle observables pouvant être inculquées au moyen de pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur le curriculum et la technologie;
- Tenir de temps à autre des visites des lieux (y compris virtuelles) en fonction des demandes d'autres conseils scolaires, du ministère de l'Éducation, du CODE et de l'équipe de recherche;
- Participer à une ou plusieurs rencontres (en personne ou virtuelles) organisées par le CODE, le ministère de l'Éducation ou l'équipe de recherche. Ces rencontres visent à rassembler les représentantes et les représentants de tous les conseils scolaires pour discuter des leçons tirées de la recherche;
- Fournir un rapport intérimaire et un rapport final ou un document électronique comprenant des renseignements tels que les suivants :
  - a) une description de la façon dont les résultats qu'a obtenus le participant s'appuient sur les leçons apprises dans le cadre de projets d'innovation antérieurs menés lors des phases 1 et 2 (enquête, changement de portée, objectifs du système);
  - b) les questions faisant l'objet de la recherche ainsi que les bases ou la théorie d'action qui sous-tendent les résultats obtenus;
  - c) l'impact souhaité et les mesures des résultats (y compris les indicateurs de réussite et des données démontrant les résultats) pour 2013-2014. Pour la phase 3, le CODE et le ministère de l'Éducation cherchent particulièrement à obtenir des preuves solides démontrant que le rendement des élèves s'améliore et en quoi les modèles pédagogiques fondés sur la technologie favorisent l'approfondissement de l'apprentissage;
  - d) une description de la façon dont les résultats qu'a obtenus le participant contribuent à l'apprentissage systémique, à l'adoption de pratiques et à la pérennité au sein du système (y compris les leçons apprises), en lien avec les mesures établies par le participant, ainsi que les critères que l'équipe de recherche établira afin de rapporter sur les constats généraux à l'échelle provinciale;
  - e) les résultats obtenus à l'issue des activités de renforcement de la capacité et de mobilisation des connaissances destinées au personnel enseignant et aux administratrices et administrateurs en vue d'adopter des pratiques fondées sur la pédagogie et la technologie pour optimiser l'apprentissage (p. ex., ateliers, foires d'apprentissage, instituts d'été, webinaires, développement de ressources, soutien à l'apprentissage en cours d'emploi, planification conjointe entre les secteurs, réseaux d'apprentissage professionnel, autres études, copies types, acquisition de technologies pour favoriser l'apprentissage professionnel ou l'apprentissage des élèves, partenariats communautaires);
  - f) des descriptions de certains aspects des résultats obtenus par le participant, notamment les éléments fondés sur la technologie, le contexte de la mise en œuvre et les liens avec des compétences et habiletés de la pensée de niveau supérieur du 21<sup>e</sup> siècle.
- Fournir à l'équipe de recherche des produits tels que des vidéos numériques ou d'autres produits tangibles (p. ex., plans de leçons, copies types de modules d'apprentissage, données et rapports de recherche, guides de formation) qui contribueront à la mobilisation de connaissances, à la diffusion de résultats de recherche et à la capacité de partager des pratiques d'enseignement et d'apprentissage efficaces fondées sur la technologie afin de renforcer les capacités provinciales en enseignement et en apprentissage au 21<sup>e</sup> siècle.
- Accepter sur demande de participer à la création de médias numériques par un fournisseur désigné à un moment convenu d'un commun accord.
- Gérer les fonds utilisés et rapporter sur les activités de renforcement de la capacité effectuées pour mettre en œuvre l'initiative de recherche conformément aux modalités sur les dépenses admissibles: libérer du temps pour le personnel enseignant, perfectionnement professionnel, développement de ressources, coordination, recherche et acquisition d'outils technologiques pour favoriser l'apprentissage professionnel et l'apprentissage des élèves (pas plus de 50 % de la subvention totale ne doit servir à l'acquisition de technologies) en vue d'adopter des pratiques efficaces.

#### Modalités et attentes

##### Le participant doit :

- produire les documents attendus dans le cadre de l'initiative de recherche pendant l'année scolaire 2013-2014;
- informer les parents des activités de recherche menées par le participant telles que décrites à l'Appendice A et de la participation de leur enfant à ces activités, et obtenir les consentements appropriés au besoin (p. ex., pour la participation à des vidéos numériques ou à des groupes de discussion);

- respecter les principes de la protection de la vie privée et de la confidentialité dans les rapports et discussions portant sur les résultats du projet dans divers contextes (p. ex., des communautés d'apprentissage professionnelles virtuelles), et lors de la divulgation des données sur le projet à l'équipe de recherche;
- tenter de recueillir, au besoin et si possible, les commentaires des élèves pour les intégrer dans les rapports sur des résultats de recherche;
- partager les preuves de la recherche et les leçons apprises avec les pairs, le CODE, le ministère de l'Éducation et l'équipe de recherche conformément aux principaux objectifs de l'initiative, soit de promouvoir le partage des apprentissages et des connaissances à l'échelle du système quant aux pratiques réussies et aux raisons de ces succès, et, s'il y a lieu, de déterminer les leçons tirées, la vision stratégique ou les cadres de compétences pouvant être pris en compte dans le développement de politiques et programmes provinciaux.

#### Échéancier

L'entente couvre la période du 21 février au 31 août 2014.

Voici les échéances prévues :

Date	Documents exigés et réalisations attendues	Destinataires
D'ici le 21 février 2014	Présentation de la lettre d'entente signée et de l'Appendice A remplie	CODE
Après réception de la lettre d'entente signée et de l'Appendice A remplie	Versement de la subvention par le CODE	Conseil scolaire*
30 avril 2014	Rapport intérimaire du conseil scolaire	Équipe de recherche externe
4 juillet 2014	Rapport final du conseil scolaire	Équipe de recherche externe
31 août 2014	Un ou plusieurs produits, p. ex., vidéos, ressources d'apprentissage professionnel ou de mise en œuvre, rapports de recherche du conseil scolaire	Équipe de recherche externe
31 août 2014	Rapport du conseil scolaire sur l'affectation des fonds, et sur les activités de renforcement des capacités et l'acquisition de technologies connexes pour mettre en œuvre l'initiative de recherche	CODE

\*Dans la présente entente, les termes « conseil scolaire » désignant les participants à l'initiative de recherche s'entendent également des écoles provinciales.

#### Modalités de l'entente, tenue des dossiers et remboursement des coûts

1. Le participant doit tenir un registre précis, détaillé et à jour de tous les documents exigés;
2. Le participant doit fournir :
  - a) un rapport intérimaire sur les activités de recherche prévues du conseil scolaire (telles que décrites à l'Appendice A);
  - b) un rapport final portant sur les résultats obtenus et les leçons tirées, notamment sur les progrès réalisés en vue d'adopter des pratiques novatrices efficaces au sein du conseil scolaire, et les leçons pouvant s'appliquer à l'élaboration des politiques et des programmes à l'échelle provinciale (voir les deux exigences de financement susmentionnées);
  - c) au moins un produit créé à des fins de renforcement de la capacité et de mobilisation des connaissances, qui pourrait être diffusé à l'échelle du secteur, et communiqué notamment à d'autres conseils scolaires et au ministère de l'Éducation;
  - d) des rapports périodiques au besoin (p. ex., par téléconférence ou Adobe Connect)
3. Le participant doit soumettre un bilan financier détaillé au CODE au plus tard le 31 août 2014. Ce bilan doit comprendre des renseignements détaillés sur les activités de renforcement de la capacité et l'acquisition de technologies connexes pour mettre en œuvre l'initiative de recherche.
4. Le participant doit exécuter des tâches, recueillir des données et présenter des rapports en fonction des exigences de l'équipe de recherche.

## Versement des fonds et rapports

Les fonds seront versés selon les modalités suivantes :

Date	Documents exigés	Versements
21 février 2014	Réception par le CODE de la lettre d'entente signée par le conseil scolaire, y compris les renseignements sur les personnes-ressources et les activités de recherche du conseil scolaire pour la phase 3 (Appendice A)	85 % de la subvention accordée = _____ (sur réception du document exigé)
4 juillet 2014	Réception par l'équipe de recherche externe du rapport de recherche final du conseil scolaire	15 % de la subvention accordée = _____ (sur réception du document exigé)
31 août 2014	Réception par le CODE du rapport financier du conseil scolaire pour la phase 3	

### Résiliation de l'entente

La présente entente ne peut être résiliée avant son échéance qu'avec le consentement des deux parties et du ministère de l'Éducation.

Si vous acceptez les modalités de la présente lettre d'entente, veuillez en signer et en dater deux exemplaires et en envoyer un à l'adresse suivante : Frank Kelly, directeur général, CODE, 1123, promenade Glenashton, Oakville (Ontario) L6H 5M1 d'ici le 21 février 2014. Je vous remercie de contribuer à cette importante initiative.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

*Signée à l'origine par :*

Frank Kelly

**J'ACCEPTE TOUTES LES MODALITÉS SUSMENTIONNÉES DE LA PRÉSENTE ENTENTE. JE CONSENS À CE QUE MON CONSEIL SCOLAIRE PARTICIPE À L'INITIATIVE DE RECHERCHE SUR L'INNOVATION AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE 2013-2014 ET PRÉSENTE DES DONNÉES, DES RÉSULTATS ET AU MOINS UN PRODUIT POUR LE VOLET D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA RECHERCHE EN COLLABORATION AVEC L'ÉQUIPE DE RECHERCHE.**

---

Direction de l'éducation (en lettres moulées)

Signature

Date

## APPENDICE A

Coordonnées du conseil scolaire et renseignements à propos de l'initiative de recherche sur l'innovation  
(Veuillez remplir le présent formulaire et le retourner avec l'entente dûment signée au plus tard le 21 février 2014)

### Initiative de recherche sur l'innovation au 21<sup>e</sup> siècle, 2013-2014

#### Conseil scolaire\*:

Nom de la personne responsable :

Rôle de la personne responsable au sein de l'organisation :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Nom de l'agent(e) de supervision :

Titre du poste :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

\*Au sens de la présente entente, le terme conseil scolaire comprend les écoles provinciales du fait de leur participation à l'initiative de recherche sur l'innovation au 21<sup>e</sup> siècle, 2013-2014.

#### Q1. Au cours de l'année 2013-2014, le conseil scolaire :

- élargira l'étendue ou la portée de son ou de ses projet(s) 2012-2013 à la salle de classe ou à l'école;
- élargira l'étendue ou la portée de son ou de ses projet(s) 2012-2013 à l'échelle systémique;
- explorera et mettra en œuvre un nouveau domaine prioritaire au niveau de la salle de classe ou de l'école d'après les leçons tirées du ou des projet(s) 2012-2013;
- explorera et mettra en œuvre un nouveau domaine prioritaire à l'échelle systémique d'après les leçons tirées du ou des projet(s) 2012-2013.

#### Q2. Votre conseil scolaire a-t-il l'intention de s'associer à d'autres intervenantes ou intervenants pour effectuer cette recherche?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez dresser la liste des partenaires éventuels (p.ex., autres conseils scolaires, partenaires communautaires, collègues, universités, partenaires du secteur privé) et brièvement expliquer le rôle prévu de chacun.

#### Q3. Titre de la recherche sur l'innovation :

#### Q4. Question(s) à étudier et à mettre en œuvre en 2013-2014 :

**Q5. Veuillez décrire brièvement comment vos travaux de recherche seront poursuivis et amplifiés en 2013-2014 ou comment et pourquoi le projet a maintenant une nouvelle portée suite aux leçons tirées de la phase 2 (2012-2013).**

**Veuillez décrire l'orientation, la portée et les objectifs des travaux, y compris le nombre prévu d'écoles, de classes, d'élèves et d'éducatrices et éducateurs qui y participeront en 2013-2014.**

**Q6. Quels sont les résultats mesurables et les éléments probants escomptés qui seront présentés dans le rapport final? Quelles données (qualitatives et quantitatives) seront recueillies pour mesurer le succès (tenir compte de l'engagement des élèves, des pratiques pédagogiques, du rendement des élèves, ou des pratiques de l'organisation. Quelles preuves d'apprentissage recueillerez-vous pour démontrer le changement dans les pratiques d'enseignement afin de mobiliser les intervenantes et intervenants à approfondir l'apprentissage?)**

**Q7. Comment la recherche sur l'innovation compte-t-elle favoriser l'acquisition chez les élèves de compétences et d'habiletés de la pensée de niveau supérieur du 21<sup>e</sup> siècle essentielles, par exemple la pensée critique, la créativité, la communication, la collaboration et l'entrepreneuriat?**

**Q8. Quel rôle jouera la technologie? Si vous le connaissez, veuillez faire une liste des technologies et des ressources numériques qui seront utilisées :**

**Q9. Veuillez décrire comment votre recherche sur l'innovation mettra l'accent et contribuera à l'apprentissage systémique, le développement et la pérennité.**

**Veuillez renvoyer le formulaire de renseignements sur l'initiative de recherche sur l'innovation dûment rempli au plus tard le 21 février 2014 à Kathy Sanford ([Kathy@opsoa.ca](mailto:Kathy@opsoa.ca)).**